

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2026-2026-055/MEMC/SG/DGCM
portant acceptation de la renonciation totale au
permis de recherche n°3657 dénommé « MARKIO » de
la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU « IFU :
00069556 U ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓ *du 28/01/2026*
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers (à titre de régularisation) ; ✓
- Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- Vu l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ; ✓
- Vu l'arrêté n°2023-359/MEMC/SG/DGCM du 17 août 2023 portant premier renouvellement du permis de recherche n°3657 dénommé « MARKIO » de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU « IFU : 00069556 U » ; ✓

Vu la demande n°3657 de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU enregistrée le 27 août 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il est accepté la renonciation à la totalité de la superficie du permis de recherche n°3657 dénommé « MARKIO » de la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU octroyé pour la recherche de l'or, du zinc et du lithium, situé dans la commune de Dassa, province du Sanguié, région du Nando.

~~ARTICLE 2 : La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.~~

ARTICLE 3 : Les bâtiments, tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur ces périmètres sont devenus la propriété de l'Etat ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

11.0 FEV. 2026

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IM
- 1- DR-EMC/ Djôrô
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- la société GOLD SQUARE RESOURCES SASU
- 1- Gouvernorat/ région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat de la province du Poni
- 1 Mairie de la commune de Dassa
- 1- J.O.
- 1- Classement

